



**COMMUNE DE MARQUILLIES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le dix-sept novembre, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

**Conseillers Municipaux en exercice : 19**

**Présents :** M. Pierre PAPEGHIN, Mme Marie-Christine DEWAST, Mme Blandine MORTREUX, Mme Catherine HAEYAERT, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Éric BOCQUET, M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Louisette MAILLY, M. Didier DAMIIDE, M. Laurent BUISINE, Mme Monique CORNILLE, M. Jocelyn GHÉSELLE, M. Dominique DHENNIN, M. Philippe BIRO

**Ont donné Pouvoir :** Mme Céline LEJOSNE à Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Vanessa LESAFFRE à M. Didier DAMIIDE, Mme Anne-Katy ROLAND à M. Philippe BIRO, M. Yves LEFRANCQ à Mme Catherine HAEYAERT

**Absents :**

**Délibération n°51/25**

**Objet : Tarifs des photocopies**

Monsieur le Maire expose la nécessité pour l'Assemblée délibérante d'analyser et de se prononcer sur les tarifs des photocopies.

TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSÉS
A4 n&b : 10 cts	A4 n&b : 10 cts
A4 couleur : 20 cts	A4 couleur : 20 cts
A3 n&b : 20 cts	A3 n&b : 20 cts
A3 couleur : 40 cts	A3 couleur : 40 cts

Après avis favorable de la Commission des Finances locales,

Après avoir présenté les tarifs actuels, l'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

- de ne pas modifier les tarifs des photocopies

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 21 novembre 2025



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.